

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Un crédit d'impôt remboursable de 8 000\$ pour les nouveaux diplômés

Saguenay, le 1 mars 2005 - En ce temps des impôts, le Regroupement Action Jeunesse (RAJ) tient à informer toute la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean qu'une mesure incitative à l'établissement des jeunes dans notre région est en vigueur. En effet, un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre jusqu'à 8 000\$ est offert aux nouveaux diplômés travaillant dans notre région. Le RAJ espère que les étudiants présentement en semaine de relâche qui étudient ici ou à l'extérieur, verront dans cet incitatif une bonne raison de s'établir dans la région après leurs études.

Donc, vous pouvez avoir accès à cette mesure si vous avez commencé à occuper un emploi dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean après le 11 mars 2003 et si vous avez commencé à occuper un emploi dans les 24 mois suivant la date à laquelle vous avez complété avec succès une formation professionnelle, technique ou universitaire menant à l'obtention d'un diplôme. Cet emploi doit être lié à la formation que vous avez reçue. Ce crédit équivaut à 40 % de votre salaire, pour un maximum de 8 000 \$. Pour en faire la demande, vous devez remplir et joindre à votre déclaration de revenus le formulaire *Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée* (TP-1029.8.ND). Un lien vers ce formulaire est disponible sur le site du Regroupement Action Jeunesse au www.raj-02.qc.ca.

De plus...

En 2003, 460 personnes se sont prévaluées de ce crédit d'impôt pour des retombées directes de 2,3 M\$ dans la région. À noter qu'à la suite d'une modification récente, certains diplômés qui n'ont pas eu droit au crédit en 2003 parce qu'ils ont commencé à occuper un emploi au Saguenay–Lac-Saint-Jean pour lequel ils ont été embauchés après le 12 juin 2003, y ont maintenant droit, s'ils remplissent les autres conditions. En effet, cette modification est rétroactive. Vous pouvez donc en faire la demande. Pour l'année 2003, vous devez remplir le formulaire *Demande de redressement d'une déclaration de revenus* (TP-1.R). Pour l'année 2004, vous pourrez demander le crédit dans votre déclaration de revenus de 2004.

Pour obtenir plus d'information sur ce programme, communiquez avec le bureau de Revenu Québec de votre région au (418) 548-4322 ou, sans frais, au 1 800 267-6299. Le RAJ encourage donc toutes les personnes sensibles à l'établissement des jeunes dans la région, à transmettre cette information à leur entourage et leurs réseaux.

Le Regroupement Action Jeunesse est le Forum jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean. C'est un regroupement pour et par les jeunes. La mission du RAJ-02 est d'assurer démocratiquement la prise en charge, la promotion et la défense des intérêts jeunesse, au niveau local, régional et provincial en collaboration avec le milieu.

- 30 -

Source : **Mathieu Gravel**, agent de communication
Regroupement Action Jeunesse
(418) 547-2102 #236
mgravel@raj-02.qc.ca

